



**Chaire Modélisation Prospective
au service du développement durable**

**Gouvernances nationale et internationale pour
la lutte contre le changement climatique**
Retours d'expériences et pistes d'amélioration

13 novembre 2019

9h30-16h30

MINES ParisTech

60 boulevard Saint Michel – 75006 Paris

Salles V115-V116

**Corinne LE QUÉRÉ, Présidente du Haut Conseil pour le
Climat :**

Point sur les travaux du Haut Conseil pour le Climat

Restitution réalisée par les élèves du cycle ingénieur civil de MINES ParisTech

Le Haut Conseil pour le Climat (HCC) est un groupe indépendant d'experts (climatologues, économistes, agronomes et scientifiques) mis en place par le gouvernement français sur le modèle du Comité sur le Changement Climatique britannique. Le rôle du HCC est de s'assurer que la stratégie et les actions du gouvernement s'inscrivent dans l'objectif de neutralité carbone en France en 2050. Le HCC porte un regard critique sur la politique du gouvernement mais ne définit pas sa stratégie.

Le HCC soumet chaque année un rapport au Premier Ministre, qui est ensuite transmis au Parlement et au Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), et auquel le gouvernement fournira une réponse dans les six mois suivant la publication du rapport. Ce rapport porte sur le respect de la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la mise en œuvre des politiques et mesures par l'État et les collectivités locales, et l'impact socio-économique et environnemental de ces actions. Ses objectifs sont les suivants :

- Évaluer la cohérence de la stratégie du gouvernement en matière de climat avec les objectifs fixés,
- alerter si la stratégie n'est pas mise en œuvre correctement,
- recommander des actions correctrices le cas échéant,
- émettre des avis indépendants et objectifs sur l'action climatique du gouvernement,
- éclairer les débats de manière neutre sur les questions climatiques.

Pour cela, le HCC s'aide de comparaisons avec d'autres pays européens, tels que le Royaume-Uni, le Danemark et la Norvège, qui ont eux aussi des objectifs de neutralité carbone aux environs de 2050.

Avis du HCC sur l'objectif de neutralité carbone en France en 2050

D'après le HCC, l'objectif de neutralité carbone en 2050 est cohérent avec les accords de Paris signés en 2015 qui veulent limiter le réchauffement climatique bien au-delà des 2°C, mais ne recouvre pas l'ensemble des transformations attendues au vu de la responsabilité de la France. À cet effet, le HCC recommande :

- D'intégrer les transports internationaux dans l'objectif de neutralité carbone (maritime et aérien notamment),
- d'inscrire les budgets carbone dans la loi,
- de proposer une stratégie pour réduire l'empreinte carbone de la France

Constat sur la trajectoire actuelle de la France

Les émissions de carbone baissent mais pas assez rapidement (baisse de 1,1 % sur 4 ans, soit Presque deux fois moins qu'attendu). Par conséquent, le 1er budget carbone n'est pas respecté et le rythme de baisse devrait tripler d'ici 2025 afin de pouvoir respecter les budgets suivants.

Le HCC constate, en outre, que les politiques publiques autres que climatiques manquent souvent de cohérence avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), alors qu'elles ont également un impact important sur les émissions. Par exemple, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) ne met ni en place des dispositifs pour gérer les émissions de GES aux différents stades d'élaboration, ni des moyens pour comptabiliser les émissions liées aux changements de dynamiques entraînés par cette loi. Cela signifie que les objectifs de gestion des GES décrits dans la SNBC ne sont pas assez opérationnels : ces derniers couvrent au mieux les émissions directes mais ne traitent pas celles qui sont indirectes.

Recommandations du HCC

- Assurer la comptabilité de chaque loi.
- Projet avec la SNBC d'évaluation systématique de l'impact des investissements réalisés et des mesures prises sur les émissions de GES.
- Intégrer le prix du carbone dans l'activité économique, notamment par la prise en compte des émissions directes et indirectes de GES.
- Évaluer l'impact des investissements réalisés sur les émissions de GES (l'accent est mis sur la rénovation des bâtiments mais pas sur la réduction des émissions qu'ils génèrent, par exemple).
- Préparer la société et l'économie française à la neutralité carbone et planifier les changements structurels à long terme (éducation, emploi, industrie, agriculture, énergie, etc.).
- Assurer une transition juste et équitable en tenant compte des impacts sur les inégalités sociales et géographiques, et homogénéiser les normes car certains secteurs bénéficient de trop de « passe-droits ».
- Articuler les actions sur le climat au niveau national, régional et européen.

Réponse du Gouvernement suite au Conseil de Défense Écologique

Le HCC a été entendu par le Conseil de Défense Écologique le 9 juillet 2019. Le gouvernement s'est engagé à compter les transports internationaux dans les émissions carbone françaises d'ici 2022 et

à abandonner l'utilisation de crédits internationaux. Il s'est également engagé à évaluer la compatibilité de trois lois avec la SNBC, un an après leur mise en place, en fournissant une analyse complémentaire.

Perspectives d'étude du HCC

Les saisines du HCC sont les suivantes :

- Quelles sont les méthodes de cadrage et d'évaluation des émissions des grandes lois d'orientation et des politiques publiques ?
- Où se situe la France par rapport aux autres pays, en particulier dans le secteur de la rénovation des bâtiments ? Quelles leçons peut-on en tirer ?
- Comment évaluer l'empreinte carbone des importations et comment la réduire ?

Concernant son rapport 2020, le HCC commencera à regarder les problématiques d'adaptation (à l'échelle régionale, par exemple) et adoptera surtout une approche sectorielle afin d'identifier les caractéristiques propres à chaque secteur pouvant poser problème dans l'optique de l'objectif de neutralité carbone. Autre projet du HCC : la lettre au Pacte Productif, projet du gouvernement pour construire un modèle économique plus respectueux de l'environnement.

Séance de questions-réponse avec Corinne Le Quéré

Les émissions négatives sont utilisées pour faire un peu de tout. Qu'en pensez-vous ?

Pour stabiliser le réchauffement de la planète il faut que les émissions des GES soient amenées à zéro. Or, ce n'est pas possible dans tous les domaines (ex : l'aviation) et avec les connaissances d'aujourd'hui on ne peut supposer cela possible pour 2050. Au niveau de la théorie, pour les puits de carbones déjà gérés (la plantation de forêts, la capture du carbone par le bois), ça marche, mais en termes de quantité et de potentiel le stockage est faible et pas infini. Réduire les émissions est beaucoup plus efficace et présente moins de risques que de mettre en place des puits de carbone. En effet, on n'a pas une disponibilité très large de puits de carbone et on risque de faire des erreurs si on suppose le contraire ; il faut faire attention à les considérer de manière réaliste.

Comment prendre en compte les émissions de la France dans les transports internationaux pour la France ?

Il existe plusieurs méthodes pour calculer la contribution de la France, mais il n'y a pas de calculs spécifiques pour la France cette année. Cela a été fait au Royaume-Uni et les méthodes diffèrent peu. Donc, ce n'est pas un gros souci et c'est assez facile à réaliser.

Comment prendre en compte les synergies avec l'aménagement du territoire et indépendamment des problèmes de ressources ?

Le transport routier est la plus grande source d'émissions de GES en France (30%). La stratégie du gouvernement est de faire une transition vers la voiture électrique et au biogaz, mais ces stratégies sont en retard par rapport aux objectifs. Il n'y a pas de transition vers les vélos ou les transports en commun. On retrouve un délai sur tous les modes de transports associés à la voiture. Il faut essayer de comprendre pourquoi la demande de transport modal augmente. Il y a beaucoup de potentiel dans le domaine des transports mais il y a des blocages. Il y en a aussi, des blocages, au niveau de la production, du passage du moteur thermique vers les batteries ; il y a beaucoup de travail à faire. Pourtant, il n'y a pas de blocage théorique : on a les matériaux et les connaissances, mais c'est tout le système autour de la décision du consommateur qui est à revoir. En effet le blocage vient de contentieux sociaux : c'est l'infrastructure sociale qui influe le plus les choix.